

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024 A 19H30

Le 2 décembre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 26 novembre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir Nathalie VASSEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 32  
représentés : 7  
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclaré la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024

**Délibération n° 24-119**

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par Marie LOUMI

**ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE-CHOMAGE  
POUR LES AGENTS NON TITULAIRES DE LA COMMUNE  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** les articles L5424-1 et suivants du Code du Travail,

**VU** les articles L.5422-1 et suivants, L5422-14 et suivants, R.5422-1 et suivants, R.5422-6 et suivants, R.1234-9 et suivants du Code du Travail,

**VU** la convention relative à l'assurance-chômage, les règlements annexés et les accords d'application en vigueur,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de confier à l'URSSAF la gestion de l'indemnisation des agents non titulaires et non statutaires privés involontairement d'emploi (calcul et versement de l'allocation de retour à l'emploi),

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** d'adhérer au régime d'assurance chômage pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**PREND ACTE** que l'adhésion concerne tous les agents non titulaires et non statutaires de la commune et de ses services et activités non dotés d'une personnalité juridique

**PREND ACTE** qu'une période de stage de six mois sera appliquée durant laquelle la commune versera les contributions dont elle sera redevable, mais continuera à indemniser les agents bénéficiant du droit à l'allocation de retour à l'emploi.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'adhésion avec l'URSSAF ci-joint.

**DIT QUE** les cotisations correspondantes seront imputées sur l'exercice 2024 de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, à la section de fonctionnement, chapitre 012.

Accusé de réception en préfecture  
091-219104194-20241205-24\_119-AL  
Date de télétransmission : 05/12/2024  
Date de réception préfecture : 05/12/2024

**VOTE**

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



ajouté sur le site de la ville le : 6 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
091-219105491-20241205-24-119-AI  
Date de télétransmission : 05/12/2024  
Date de réception préfecture : 05/12/2024